**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL DE NEUVRE**

L’an **deux mil dix-sept le 9 juin** le Conseil Municipal, dûment convoqué, s’est réuni **en session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de **M. Jacques FERRANDON, Maire**.

 Nombre de conseillers en exercice **: 14**

 Date de convocation du Conseil Municipal : **2 juin 2017**

 Présents : **MM. Jacques FERRANDON, M. Didier COCHIN, Mme Brigitte MORGAND, Mme Annie BONDOUX, M. Daniel BETTENCOURT, Mme Michelle THEVENIN, M. Philippe FAULCONNIER, Mme Séverine FERRANDON, M. Jean-Luc PACAUD**

 Excusés : **Mme Geneviève PAILLERET, Mme Valérie PILORGE, M. Samuel CORNIL, M. Julien OZELLE, Mme Elisabeth PETITEAU**

Pouvoir **: Mme Geneviève PAILLERET à M. Philippe FAULCONNIER**

 **Mme Elisabeth PETITEAU à Didier COCHIN**

 Secrétaire de séance **: Philippe FAULCONNIER**

Après relecture, le compte rendu de la réunion du 7 avril 2017 est approuvé à l’unanimité.

**Délibération n° 2017 – 24 :**

**Demande de subvention au Conseil Départemental : Dispositif de Solidarité Départementale – accord définitif :**

Dans le cadre du projet de réaménagement de la salle polyvalente, doit être organisé l’équipement électro-ménager et mobilier de l’espace cuisine.

Le devis de cet équipement constitué de divers éléments de réchauffage, lavage, froid et rangement ou desserte, est de 14751.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide :

* D’approuver ce programme d’acquisition de matériel pour l’aménagement de l’espace cuisine de la salle polyvalente réhabilitée,
* De solliciter une aide de 5 000.00 € au titre du dispositif de Solidarité Départementale
* D’inscrire les sommes nécessaires au budget, selon le plan de financement ci-après :
* Réserve parlementaire : 3 000.00 €
* Conseil Départemental : 5 000.00
* Auto-financement : 6751.00 €

14 751.00 € HT

**Délibération n° 2017 - 25 :**

**Echange VERON – ROBINET / Commune de CHATEL-DE-NEUVRE (annule et remplace la délibération n° 13 – 2014) :**

M. le Maire indique qu’il convient de modifier la délibération n° 13 – 2014 du 14 mars 2014 de la façon suivante :

Afin de pouvoir modifier le tracé sur le bas de la Rue de la Vieille Poste, ce qui permettra de ralentir les véhicules et d’améliorer la sécurité, M. le Maire présente au conseil municipal la proposition d’échange qu’il a établi entre la commune et la propriété de M. VERON et Mme ROBINET.

Le projet prévoit d’échanger 175 m² à prendre sur la parcelle C 709, appartenant à Mme ROBINET, et 36 m² à prendre sur la parcelle C 541, appartenant à M. VERON. La commune cédera 135 m², à Mme ROBINET, et 30 m² à M. VERON, à prendre sur la parcelle C 198, propriété de la commune, le long du ruisseau, selon le plan de bornage et le procès-verbal de délimitation établi le 20 mai 2015 par M. Xavier DE TAILLANDIER, géomètre, de façon à prendre en compte le relief du terrain.

L’estimation du Service des Domaines arrête la valeur vénale de ces terrains à 370.00 €.

Les parcelles ont été bornées après tracé définitif de la rue, et après le passage des réseaux souterrains d’électricité et de télécommunication. Les frais de bornage restent à la charge de la commune.

La commune a pris également à sa charge la pose d’une clôture d’un mètre de hauteur, constituée de piquets métalliques et de grillage plastifié vert sur les nouvelles limites de la propriété de M. VERON et Mme ROBINET

**Après délibération, le conseil municipal :**

**- accepte l’échange de terrain, entre la commune de Châtel-de-Neuvre et M. VERON et Mlle ROBINET, tel qu’il a été présenté par le maire,**

**- mandate M. le Maire pour toute signature nécessaire à l’acte d’échange, sans frais pour M. VERON et Mlle ROBINET, auprès de Me GACHET-INGRAND, notaire associé de la SCP DOUPEUX – GACHET INGRAND, notaires à MOULINS**

**- accepte que la commune prenne à sa charge la pose d’une nouvelle clôture telle que décrite ci-dessus, et les frais de géomètre.**

**- mandate le maire pour toutes démarches et signatures nécessaires à l'acquisition.**

**Délibération n° 2017 - 26** :

**Tarif des repas servis à la cantine scolaire :**

M. le Maire propose au conseil municipal de majorer le prix des repas servis à la cantine scolaire de la manière suivante (pour l’année scolaire 2017- 2018), de la manière suivante :

 - tarif enfant : 2.30 € (au lieu de 2.25 €),

 - tarif adulte : 4.55 € (au lieu de 4.50 €)

 - le tarif panier repas enfant (pour les enfants souffrant d’allergie alimentaire) : 0.80 €

Le conseil municipal, après délibération, accepte cette modification à l’unanimité des membres présents, à compter de la rentrée 2017.

**Délibération n° 2017 – 27 :**

**Portage des repas à domicile :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de majorer le prix du service des repas aux personnes âgées, de la manière suivante, à compter du 1er septembre 2017 :

 **- Repas à prendre en mairie : 6.50 € au lieu de 6.45 €**

 **- Repas livré à domicile : 7.60 € au lieu de 7.50 €.**

**Le conseil municipal, après délibération, accepte cette modification à l’unanimité.**

**Délibération n° 2017 – 28 :**

**Tarif de la garderie périscolaire :**

Concernant les tarifs de la garderie périscolaire, M. le Maire propose de revoir les tarifs des prestations de la façon suivante, à compter du 1er septembre 2017 :

* **Présence de 7 h 00 à 9 h 00 : 1.40 € par enfant**
* **Présence de 16 h 30 à 18 h 00 : 1.40 € par enfant**
* **Présence de 11 h 45 à 12 h 30 (mercredi) : 1.40 € par enfant**
* **Présence de 18 h 00 à 18 h 30 : + supplément de 0.80 €**
* **Après 18 h 30 ou après 12 h 30 (mercredi)**

 **(dépassement d’horaires) : + 2.20 € par quart d’heure entamé**

Le conseil municipal, vote, à l’unanimité, les tarifs proposés.

**Délibération n° 2017 – 29 :**

**Tarifs de l’assainissement :**

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier les redevances de l’assainissement, à compter du 1er janvier 2018 :

**Après discussion, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide :**

* **De fixer l’abonnement annuel au service d’assainissement à 80.00 € hors taxes**
* **De fixer la redevance à 1.30 € hors taxes par mètre cube d’eau consommé au cours de l’année précédente (au lieu de 1.28 € HT)**
* **De maintenir un minimum de facturation équivalent à 10 m3 pour un habitant seul, ou 20 m3 par habitation (pour une famille), pour les maisons disposant d’un puits et qui n’utilisent que peu ou pas le réseau d’eau public**

Après délibération, le conseil municipal vote, à l’unanimité, le tarif ainsi présenté.

**Délibération n° 2017 – 30 :**

**Délibération portant fixation du loyer de l’appartement F6 du 2ème étage, 1 rue de Saint-Pourçain :**

M. le Maire indique que l’appartement F6 situé au 2ème étage de l’immeuble communal sis 1 rue de Saint-Pourçain, vacant depuis 2009, est à nouveau disponible à la location.

Compte tenu de l’évolution de l’indice de référence des loyers depuis cette date, il propose que :

* Le loyer mensuel soit fixé à 426.00 €
* La provision mensuelle pour charge (eau, chauffage, électricité des communs), soit de 175.00 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l’unanimité de fixer le montant du loyer mensuel de l’appartement F6 du 2ème étage, 1 rue de Saint-Pourçain, à 426.00 € + 175.00 € de provision mensuelle pour les charges.

**Délibération n° 2017 - 31 :**

**Convention avec le SDIS relative au reversement complémentaire de l’indemnité d’assurance pour sinistre du Centre de Secours de Châtel-de-Neuvre :**

M. le Maire rappelle que la commune percevra l’indemnité d’assurance relative au sinistre du Centre de Secours, dont les travaux de démolition et reconstruction sont supportés par le SDIS 03.

Dans ces conditions, un reversement complémentaire concernant l’indemnisation des frais de démolition doit être fait, selon les termes de la convention ci-annexée, dont lecture est donné.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention.

**Délibération n° 2017 - 32 :**

**Délibération relative au projet de grande traversée du Massif Central :**

M. le Maire informe le conseil municipal du projet de Grande Traversée du Massif Central à VTT (GTMC), dont le tracé doit emprunter des chemins de la commune de Châtel-de-Neuvre.

Il souligne l’intérêt économique et touristique de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* Autorise le Département de l’Allier à inscrire l’itinéraire de la GTMC traversant la commune de Châtel-de-Neuvre au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires ;
* Autorise le Département de l’Allier à effectuer l’installation et l’entretien du balisage sur mobilier existant ;
* S’engage à effectuer les travaux d’entretien annuel sur les chemins concernés par l’itinéraire, conformément à la délibération du 13 novembre 2015, relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée ;
* S’engage à informer le Département de l’Allier de toute modification ou problème sur les chemins concernés ;
* Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat « Grande Traversée du Massif Central à VTT » entre le Département de l’Allier et la Commune de Châtel-de-Neuvre.

**Délibération n° 2017 – 33 :**

**Convention d’assistance technique 2017 pour l’assainissement collectif :**

M. le Maire donne lecture de l’avenant prolongeant la convention relative aux missions d’assistance technique délivrées par le Département de l’Allier aux communes éligibles, dans le domaine de l’assainissement collectif pour l’année 2017. Ces missions sont réalisées par le Bureau Départemental de la Qualité de l’Eau.

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer ladite convention pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

**Questions diverses :**

* Temps d’Activités Périscolaires (TAP) : les autres communes du RPI n’envisagent pas, pour la rentrée 2017-2018, de supprimer les TAP. Par ailleurs, le Conseil Départemental nous a informé d’ores et déjà de l’impossibilité pour le Département de l’Allier de modifier les services de transports scolaires du réseau Trans’Allier à la rentrée de septembre 2017 pour des raisons techniques et contractuelles. Par conséquent, la semaine scolaire 2017-2018 reste à 4.5 jours.
* Démission de Martine GAUDIAT : M. le Maire informe le conseil municipal de la décision de Mme GAUDIAT de démissionner de son mandat de conseillère municipale par courrier reçu le 10 avril dernier, démission qu’il a transmise en Préfecture.
* Travaux d’enfouissement de lignes et de renouvellement du réseau HTA : M. le Maire informe le conseil municipal du début des travaux que réalisera l’entreprise CEE pour le compte d’ENEDIS sur les secteurs des Gravoches, de la Jarrie, de la Tuilerie et de Saint-Germain d’une part, et dans le bourg, sur la RD 2009 en direction de Saint-Pourçain d’autre part. De plus, il semblerait qu’une buse traversant le RD 33 ait été écrasée à hauteur du VC 3 (chemin de la Tuilerie) à l’occasion des travaux réalisés par la CEE. L’employé communal ira voir sur place.
* Point sur l’accueil de réfugiés syriens : Le 15 juin prochain, la famille Rashkilou, une famille syrienne (les parents, et leurs deux enfants qui seront scolarisés en maternelle) arriveront en provenance du Liban et seront logés dans le lotissement du Chambon, au n° 5 rue du Chambon. Une autre famille, la famille Hamsho, arrivera un peu plus tard (autour du 15 juillet) et sera logée dans l’appartement communal au 2ème étage du 1 rue de St Pourçain (un couple et leurs 6 enfants dont deux filles seront scolarisées au collège, 1 en primaire et 2 en maternelle). C’est l’association Forum Réfugiés qui gère ces arrivées. Elle sollicite des bénévoles pour aider à l’accueil de ces familles. Une réunion publique sera organisée en mairie le 1er juillet prochain, à 11 h 00, à ce sujet.
* Point sur l’avancée des travaux de la salle polyvalente : les travaux prennent du retard, essentiellement dus à l’absence sur le chantier de l’entreprise de maçonnerie. Une mise en demeure lui sera envoyée la semaine prochaine.
* Travaux de remplacement de la station d’épuration : nous venons de recevoir l’accord du Conseil Départemental, pour une subvention s’élevant à 40 % sur un montant de travaux de 500 000.00 € HT maximum. Nous sommes toujours en attente de la réponse pour la subvention de l’Agence de l’Eau.
* Cérémonie du 11 novembre 2017 : sous réserve de coordination avec le déroulement des cérémonies à Moulins, nous pourrions recevoir une délégation de la Marine Nationale et de l'équipage rouge du SNA *Casabianca* avec à sa tête son Commandant et/ou son Second pour honorer Pierre JUTTIER, Casteldeneuvrien mort pour la France lors du naufrage du croiseur Provence II le 26 février 1916.
* M. le Maire informe le conseil municipal que M. François DEMOTTAIS, maire honoraire, va recevoir la Légion d’Honneur en reconnaissance, notamment, de sa participation au débarquement de Provence en 1944 et à la libération du territoire français.
* Cimetière : Philippe FAULCONNIER, et l’employé communal, se sont rendus au cimetière pour se rendre compte des travaux à réaliser sur 5 tombes de soldats morts pour la France, travaux qui peuvent bénéficier d’une aide du Souvenir Français. A l’occasion de cette visite, ils ont constaté plusieurs plantations d’arbustes qui sont contraires au règlement du cimetière. Les familles concernées seront averties par courrier.

 **Pour copie conforme,**

**Fait à Châtel-de-Neuvre, le 15 juin 2017**

 **Le Maire, Jacques FERRANDON**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| M. Jacques FERRANDON, maire | M. Philippe FAULCONNIERsecrétaire de séance | M. Didier COCHIN |
| Mme Geneviève PAILLERET (pouvoir à M. FAULCONNIER) | Mme Brigitte MORGAND | M. Daniel BETTENCOURT |
|  Mme Annie BONDOUX  | Mme Séverine FERRANDON | M. Jean-Luc PACAUD |
| Mme Elisabeth PETITEAU(pouvoir à M. COCHIN) | Mme Michelle THEVENIN |  |